

**Le réseau des Grandes Ecoles, structuré dans le cadre de la Conférence des Grandes Ecoles, a mis en place une Charte en 2008 reprenant les différents engagements des établissements qui en dépendent.**

Les étudiants en situation de handicap, comme pour les universités doivent donc trouver au sein de chacune d'entre elles un référent, leur permettant d'envisager une poursuite d'études dans ce type de structure, notamment en présentant les modalités spécifiques d'aménagement des concours d'entrée, les dispositifs mis en place en cours de cursus...

Il existe à l'heure actuelle 70 référents dont la liste se trouve sur le site de la [CGE](#) .